

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2654

30 octobre 2008

SOMMAIRE

Adisol S.A.	127365	MCT Luxembourg Management S.à r.l. ..	127391
Assebane S.à r.l.	127360	Merlin Entertainments Group Luxem-	
Bâloise Vie Luxembourg S.A.	127363	bourg S.à r.l.	127391
Broadleaf (Lux) S.à r.l.	127367	Neftec S.A. Holding	127390
Colveca S.A.	127389	Pangee Investments S.A.	127359
CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l. ..	127386	QS Geo Pep S.C.A., SICAR	127367
Domdiano Investments S.à r.l.	127386	Quilvest European Partners SICAR S.A.	
Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l.		127366
.....	127346	Reliance Power International	127382
Financière Asturias S.A.	127346	Reliance Telecommunications	127382
Fincor International Holding S.A.	127390	Richemont Holding Services S.A.	127382
Finghold S.A.	127389	Sibad International S.A.	127366
Globe Investments S.A.	127392	Strahlhorn Invest S.A.	127390
Home Institut Benelux	127358	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à	
Homerica Investments S.à r.l.	127390	r.l.	127347
Integra Solutions S.A.	127392	Trapolino Holding S.A.	127391
Integra Solutions S.A.	127357	Valad Luxembourg S.A.	127359
Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	127347	Vega 1971 S.à r.l.	127386
Luxsteel Equipment & Trading S.à r.l. ..	127386	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.	127384
Markodif S.A.	127392	Wall-Invest S.A.	127359
Martinaire Finance S.A.	127346	Wickla Management S.A.	127346

Financière Asturias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 85.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131606/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05196. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Martinaire Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.681.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131604/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05197. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Wickla Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 65.942.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

Pour Wickla Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008131603/8714/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05568. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Cândida Gillespie

Gérante

Référence de publication: 2008131616/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04451. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 89.998.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008131618/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03896. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.094.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 2 May 2008;

2. LSF Lux Holdings IV, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 2 May 2008;

3. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 2 May 2008;

4. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 41263 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 2 May 2008.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Schaeffer, dated 18 March 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

1. Registration of the share capital increase of 19 March 2008 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 25 March 2008 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increase of 28 March 2008 decided under the authorised share capital;
4. Registration of the share capital increase of 1 April 2008 decided under the authorised share capital;
5. Registration of the share capital increase of 15 April 2008 decided under the authorised share capital;
6. Registration of the share capital increase of 21 April 2008 decided under the authorised share capital; and
7. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 19 March 2008, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 55,000 (fifty-five thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 38,014,125 (thirty-eight million fourteen thousand one hundred twenty-five euro) represented by 304,113 (three hundred four thousand one hundred thirteen) ordinary shares divided into 76 (seventy-six) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 38,069,125 (thirty-eight million sixty-nine thousand one hundred twenty-five euro) represented by 304,553 (three hundred and four thousand five hundred fifty-three) ordinary shares divided into 76 (seventy-six) classes; and
- b. to issue 314 (three hundred fourteen) new class V-3 shares (the New V-3 Shares) and 126 (one hundred and twenty-six) A-4 shares (the New A-4 Shares)
- c. to accept (i) the payment of a share premium of EUR 124.52 (one hundred twenty-four euro and fifty-two cent) in relation to the New V-3 Shares and (ii) the payment of a share premium of EUR 42.81 (forty-two euro and eighty-one cent) in relation to the new A-4 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, LSF Lux Holdings XII, Ltd. and Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all New V-3 Shares, as well as the payment of the share premium.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, LSF Lux Holdings XII, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. to all the New A-4 Shares, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New V-3 Shares has been made for value on 19 March 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd. and the payment of the New A-4 Shares has been made for value on 19 March 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amounts is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at 38,069,125 (thirty-eight million sixty-nine thousand one hundred twenty-five euro) as of 19 March 2008.

Second resolution

In a resolution of 25 March 2008, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 11,000 (eleven- thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 38,069,125 (thirty-eight million sixty-nine thousand one hundred twenty-five euro) represented by 304,553 (three hundred four thousand five hundred and fifty-three) ordinary shares divided into 76 (seventy-six) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 38,080,125 (thirty-eight million eighty thousand one hundred twenty-five euro) represented by 304,641 (three hundred four thousand six hundred forty-one) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes.
- b. to create a new B-4 class of shares and to issue 88 (eighty-eight) new class B-4 shares (the New B-4 Shares).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, LSF Lux Holdings XII, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. to all the New B-4 Shares.

The payment of the New Shares is made for value on 26 March 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 38.080,125 (thirty-eight million eighty thousand one hundred twenty-five euro).

Third resolution

In a resolution of 28 March 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,500 (nine thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 38.080,125 (thirty-eight million eighty thousand one hundred twenty-five euro) represented by 304,641 (three hundred four thousand six hundred forty-one) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 38,089,625 (thirty-eight million eighty-nine thousand six hundred twenty-five euro) represented by 304,717 (three hundred and four thousand seven hundred seventeen) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes.

b. to issue 76 (seventy-six) new class A-4 shares (the New A-4 Shares of 28 March 2008); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 120.83 (one hundred twenty euro and eighty-three cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, LSF Lux Holdings XII, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. to all New A-4 Shares of 28 March 2008, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New A-4 Shares of 28 March 2008 is made for value on 28 March 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 38,089,625 (thirty-eight million eighty-nine thousand six hundred twenty-five euro).

Fourth resolution

In a resolution of 1 April 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 38,089,625 (thirty-eight million eighty-nine thousand six hundred twenty-five euro) represented by 304,717 (three hundred and four thousand seven hundred seventeen) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 38,089,750 (thirty-eight million eighty-nine thousand seven hundred fifty euro) represented by 304,718 (three hundred four thousand seven hundred eighteen) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes.

b. to issue 1 (one) new class A-4 shares (the New A-4 Share of 1 April 2008).

c. to pay a share premium of an amount of EUR 12.88 (twelve euro and eighty-eight cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New A-4 Share of 1 April 2008 and the amount of the share premium.

The payment of the New A-4 Share of 1 April 2008 is made for value on 2 April 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 38,089,750 (thirty-eight million eighty-nine thousand seven hundred fifty euro).

Fifth resolution

In a resolution of 15 April 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,125 (three thousand one hundred twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 38,089,750 (thirty-eight million eighty-nine thousand seven hundred fifty euro) represented by 304,718 (three hundred four thousand seven hundred eighteen) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 38,092,875 (thirty-eight million ninety-two thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 304,743 (three hundred four thousand seven hundred forty-three) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes.

b. to issue 25 (twenty-five) new class S-3 shares (the New S-3 Shares).

c; to pay a share premium of an amount of EUR 69.01 (sixty-nine euro and one cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. and Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Global Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for all the New S-3 Shares and the amount of the share premium.

The payment of the New S-3 Shares is made for value on 15 April 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers

A copy of the certificates evidencing the payment of the subscription amounts and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 38,092,875 (thirty-eight million ninety-two thousand eight hundred and seventy-five euro).

Sixth resolution

In a resolution of 21 April 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 38,092,875 (thirty-eight million ninety-two thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 304,743 (three hundred four thousand seven hundred forty-three) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 38,094,750 (thirty-eight million ninety-four thousand seven hundred and fifty euro) represented by 304,758 (three hundred four thousand seven hundred fifty-eight) ordinary shares divided into 77 (seventy-seven) classes.

b. to issue 15 (fifteen) new class U-3 shares (the New U-3 Shares).

c. to pay a share premium of an amount of EUR 67.18 (sixty-seven euro and eighteen cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. and Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Global Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for all the New S-3 Shares and the amount of the share premium.

The payment of the New U-3 Shares is made for value on 21 April 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 38,094,750 (thirty-eight million ninety-four thousand seven hundred and fifty euro).

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 38,094,750 (thirty-eight million ninety-four thousand seven hundred and fifty euro) represented by 304,758 (three hundred four thousand seven hundred fifty-eight) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,227 class A shares;
2. 857 class B shares;
3. 80 class A-1 shares;
4. 36,797 class B-1 shares;
5. 6,000 class C-1 shares;
6. 8,287 class D-1 shares;
7. 974 class E-1 shares;
8. 11 class F-1 shares;
9. 1,606 class G-1 shares;
10. 2 class H-1 shares;
11. 111 class I-1 shares;
12. 943 class J-1 shares;
13. 2,200 class A-2 shares;
14. 1,264 class B-2 shares;
15. 5,444 class C-2 shares;
16. 3,218 class E-2 shares;
17. 91 class G-2 shares;

18. 29,912 class H-2 shares;
19. 3,422 class I-2 shares;
20. 3,417 class J-2 shares;
21. 1,086 class K-2 shares;
22. 692 class L-2 shares;
23. 15,082 class M-2 shares;
24. 2,048 class N-2 shares;
25. 1,989 class P-2 shares;
26. 1,074 class Q-2 shares;
27. 688 class R-2 shares;
28. 49 class S-2 shares;
29. 7 class T-2 shares;
30. 28,647 class U-2 shares;
31. 10,195 class V-2 shares;
32. 2,183 class W-2 shares;
33. 3,736 class X-2 shares;
34. 315 class Y-2 shares;
35. 66 class Z-2 shares;
36. 509 class AA-2 shares;
37. 52 class BB-2 shares;
38. 12 class CC-2 shares;
39. 56 class DD-2 shares;
40. 54 class EE-2 shares;
41. 12 class FF-2 shares;
42. 86 class A-3 shares;
43. 1,070 class B-3 shares;
44. 1,062 class C-3 shares;
45. 6,804 class D-3 shares;
46. 8,972 class E-3 shares;
47. 3,426 class F-3 shares;
48. 12,782 class H-3 shares;
49. 10,934 class I-3 shares;
50. 2,951 class J-3 shares;
51. 216 class K-3 shares;
52. 140 class L-3 shares;
53. 7,158 class M-3 shares;
54. 216 class N-3 shares;
55. 1,491 class O-3 shares;
56. 491 class P-3 shares;
57. 8,342 class Q-3 shares;
58. 100 class R-3 shares;
59. 125 class S-3 shares;
60. 5,187 class T-3 shares;
61. 14,222 class U-3 shares;
62. 3,247 class V-3 shares;
63. 198 class W-3 shares;
64. 9,116 class X-3 shares;
65. 440 class Y-3 shares;
66. 314 class Z-3 shares;
67. 416 class AA-3 shares;
68. 6 class BB-3 shares;
69. 11,938 class CC-3 shares;
70. 221 class DD-3 shares;

71. 50 class EE-3 shares;
72. 13 class FF-3 shares;
73. 249 class GG-3 shares;
74. 12,826 class HH-3 shares;
75. 218 class II-3 shares;
76. 228 class A-4 shares.
77. 88 class B-4 shares."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 2 mai 2008;

2. LSF Lux Holdings IV, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 2 mai 2008; et

3. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 2 mai 2008.

4. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 41263 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 2 mai 2008.

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schaeffer, en date du 18 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

1. Constatation de la première augmentation de capital du 19 mars 2008 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 25 mars 2008 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 28 mars 2008 décidée sous le capital autorisé;

4. Constatation de l'augmentation de capital du 1^{er} avril 2008 décidée sous le capital autorisé;
5. Constatation de l'augmentation de capital du 15 avril 2008 décidée sous le capital autorisé;
6. Constatation de l'augmentation de capital du 21 avril 2008 décidée sous le capital autorisé; et
7. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 19 mars 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 55.000 (cinquante-cinq mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 38.014.125 (trente-huit millions quatorze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 304.113 (trois cent quatre mille cent treize) parts sociales divisées en 76 (soixante-seize) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 38.069.125 (trente-huit millions soixante-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 304.427 (trois cent quatre mille quatre cent vingt-sept) parts sociales ordinaires divisées en 76 (soixante-seize) classes;
- b. d'émettre 314 (trois cent quatorze) nouvelles parts sociales de classe V-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe V-3) et d'émettre 126 (cent vingt-six) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4);
- c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 124,52 (cent vingt-quatre euros et cinquante-deux cents) en relation avec les Nouvelles Parts Sociales de classe V-3 et de EUR 42,81 (quarante-deux euros et quatre-vingt-un cents) en relation avec les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings XII et Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe V-3, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. et Lone Star Global Holdings, Ltd. à leurs droits de souscription préférentiel et (ii) la souscription par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. à et le paiement de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4, ainsi que le paiement d'une prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe V-3, a été effectué le 19 mars 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4, a été effectué le 19 mars 2008 par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 38.069.125 (trente-huit millions soixante-neuf mille cent vingt-cinq euros) au 19 mars 2008.

Deuxième résolution

Dans une résolution du 25 mars 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 11.000 (onze mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 38.069.125 (trente-huit millions soixante-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 304.553 (trois cent quatre mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales divisées en 76 (soixante-seize) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 38.080.125 (trente-huit millions quatre-vingts mille cent vingt-cinq euros) représenté par 304.641 (trois cent quatre mille six cent quarante et une) parts sociales ordinaires divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes;
- b. de créer une nouvelle classe de parts sociales, la classe B-4 et d'émettre 88 (quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales de classe B-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-4); et

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. et Lone Star Global Holdings, Ltd. à leurs droits de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe B-4.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4 a été effectué le 26 mars 2008 par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte attestant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 38.080.125 (trente-huit millions quatre-vingts mille cent vingt-cinq euros) au 25 mars 2008.

Troisième résolution

Dans une résolution du 28 mars 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 9.500 (neuf mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 38.080.125 (trente-huit millions quatre-vingts mille cent vingt-cinq euros) représenté par 304.641 (trois cent quatre mille six cent quarante et une) parts sociales divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 38.089.625 (trente-huit millions quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 304.717 (trois cent quatre mille sept cent dix-sept) parts sociales ordinaires divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes;

b. d'émettre 76 (soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 du 28 mars 2008); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 120,83 (cent vingt euros et quatre-vingt-trois cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. et Lone Star Global Holdings, Ltd. à leurs droits de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 du 28 mars 2008, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 du 28 mars 2008 a été effectué le 28 mars 2008 par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte attestant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 38.089.625 (trente-huit millions quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros) au 28 mars 2008.

Quatrième résolution

Dans une résolution du 1^{er} avril 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 38.089.625 (trente-huit millions quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 304.717 (trois cent quatre mille sept cent dix-sept) parts sociales divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 38.089.750 (trente-huit millions quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros) représenté par 304.718 (trois cent quatre mille sept cent dix-huit) parts sociales ordinaires divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes

b. d'émettre 1 (une) nouvelle part sociale de classe A-4 (la Nouvelle Part Sociale de classe A-4 du 1^{er} avril 2008).

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 12,88 (douze euros et quatre-vingt-huit cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. et Lone Star Global Holdings, Ltd. ont renoncé à leurs droits de souscription préférentiels et (ii) Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. a procédé à la souscription et au paiement de la Nouvelle Part Sociale de classe A-4 du 1^{er} avril 2008 ainsi qu'au versement de la prime d'émission.

Le paiement de la Nouvelle Part Sociale de classe A-4 du 1^{er} avril 2008 a été effectué le 2 avril 2008 par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte attestant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 38.089.750 (trente-huit millions quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros).

Cinquième résolution

Dans une résolution du 15 avril 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 3.125 (trois mille cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 38.089.750 (trente-huit millions quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros) représenté par 304.718 (trois cent quatre mille sept cent dix-huit) parts sociales divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 38.092.875 (trente-huit millions quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 304.743 (trois cent quatre mille sept cent quarante-trois) parts sociales ordinaires divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes;

b. d'émettre 25 (vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe S-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe S-3); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 69,01 (soixante-neuf euros et un cent).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. et Lone Star Real Estate Holdings Ltd. à leurs droits de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe S-3, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe S-3 a été effectué le 15 avril 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 38.092.875 (trente-huit millions quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quinze euros) au 15 avril 2008.

Sixième résolution

Dans une résolution du 21 avril, le conseil de gérance a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.875 (mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR38.092.875 (trente-huit millions quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 304.743 (trois cent quatre mille sept cent quarante-trois) parts sociales divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 38.094.750 (trente-huit millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante euros) représenté par 304.758 (trois cent quatre mille sept cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires divisées en 77 (soixante-dix-sept) classes.

b. d'émettre 15 (quinze) nouvelles parts sociales de classe U-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe U-3).

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 67,18 (soixante-sept euros et dix-huit cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd. et Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. ont renoncé à leurs droits de souscription préférentiels et (ii) Lone Star Global Holdings, Ltd. a procédé à la souscription et au paiement de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe U-3 et au versement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe U-3 a été effectué le 21 avril 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte attestant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 38.094.750 (trente-huit millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante euros).

Septième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR38.094.750 (trente-huit millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante euros) représenté par 304.758 (trois cent quatre mille sept cent cinquante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.227 parts sociales de classe A;
2. 857 parts sociales de classe B;
3. 80 parts sociales de classe A-1;
4. 36.797 parts sociales de classe B-1;
5. 6.000 parts sociales de classe C-1;
6. 8.287 parts sociales de classe D-1;
7. 974 parts sociales de classe E-1;
8. 11 parts sociales de classe F-1;
9. 1.606 parts sociales de classe G-1;
10. 2 parts sociales de classe H-1;
11. 111 parts sociales de classe I-1;
12. 943 parts sociales de classe J-1
13. 2.200 parts sociales de classe A-2;
14. 1.264 parts sociales de classe B-2;
15. 5.444 parts sociales de classe C-2;
16. 3.218 parts sociales de classe E-2;
17. 91 parts sociales de classe G-2;
18. 29.912 parts sociales de classe H-2;
19. 3.422 parts sociales de classe I-2;
20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
21. 1.086 parts sociales de classe K-2;

22. 692 parts sociales de classe L-2;
23. 15.082 parts sociales de classe M-2;
24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
25. 1.989 parts sociales de classe P-2;
26. 1.074 parts sociales de classe Q-2;
27. 688 parts sociales de classe R-2;
28. 49 parts sociales de classe S-2;
29. 7 parts sociales de classe T-2;
30. 28.647 parts sociales de classe U-2;
31. 10.195 parts sociales de classe V-2;
32. 2.183 parts sociales de classe W-2;
33. 3.736 parts sociales de classe X-2;
34. 315 parts sociales de classe Y-2;
35. 66 parts sociales de classe Z-2;
36. 509 parts sociales de classe AA-2;
37. 52 parts sociales de classe BB-2;
38. 12 parts sociales de classe CC-2;
39. 56 parts sociales de classe DD-2;
40. 54 parts sociales de classe EE-2;
41. 12 parts sociales de classe FF-2;
42. 86 parts sociales de classe A-3;
43. 1.070 parts sociales de classe B-3;
44. 1.062 parts sociales de classe C-3;
45. 6.804 parts sociales de classe D-3;
46. 8.972 parts sociales de classe E-3;
47. 3.426 parts sociales de classe F-3;
48. 12.782 parts sociales de classe H-3;
49. 10.934 parts sociales de classe I-3;
50. 2.951 parts sociales de classe J-3;
51. 216 parts sociales de classe K-3;
52. 140 parts sociales de classe L-3;
53. 7.158 parts sociales de classe M-3;
54. 216 parts sociales de classe N-3;
55. 1.491 parts sociales de classe O-3;
56. 491 parts sociales de classe P-3;
57. 8.342 parts sociales de classe Q-3;
58. 100 parts sociales de classe R-3;
59. 125 parts sociales de classe S-3;
60. 5.187 parts sociales de classe T-3;
61. 14.222 parts sociales de classe U-3;
62. 3.247 parts sociales de classe V-3;
63. 198 parts sociales de classe W-3;
64. 9.116 parts sociales de classe X-3;
65. 440 parts sociales de classe Y-3;
66. 314 parts sociales de classe Z-3;
67. 416 parts sociales de classe AA-3;
68. 6 parts sociales de classe BB-3;
69. 11.938 parts sociales de classe CC-3;
70. 221 parts sociales de classe DD-3;
71. 50 parts sociales de classe EE-3;
72. 13 parts sociales de classe FF-3;
73. 249 parts sociales de classe GG-3;
74. 12.826 parts sociales de classe HH-3;

- 75. 218 parts sociales de classe II-3; et
- 76. 228 parts sociales de classe A-4.
- 77. 88 parts sociales de classe B-4."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008. LAC/2008/20177. — Reçu quatre cent cinq euros dix cents

Eur 0,50% = 405,10.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008132763/5770/557.

(080155198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Integra Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.088.

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTEGRA SOLUTIONS S.A." (numéro d'identité 2003 22 07 805), avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.088, constituée sous la dénomination de "LUX-ITC S.A." suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 534 du 16 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'HUART en date du 4 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 950 du 16 septembre 2003 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 589 du 12 avril 2007, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en "INTEGRA SOLUTIONS S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ILLOUL, managing director, demeurant à Rodemack (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Centre Hermès, Z.A.I. du Bourmicht et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2) Révocation de la société "AD FIDUCIAIRE S.A." comme administrateur de la société et décharge à lui donner.

3) Nomination de Monsieur Arnaud COSSA comme nouvel administrateur de la société et détermination de la durée de son mandat.

4) Reconduction des mandats d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe ILLOUL, du mandat d'administrateur de Madame Gaëlle ZAYER et du mandat de commissaire aux comptes de la société "CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

127358

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Centre Hermès, Z.A.I. du Bourmicht.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art 1^{er} . alinéa 2.** Cette société aura son siège à Bertrange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société anonyme "AD FIDUCIAIRE S.A." comme administrateur et lui donne décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Arnaud COSSA, managing director, né à Villerupt (France), le 23 janvier 1971, demeurant à F-57570 Rodemack, 5, allée des Ducs de Luxembourg, comme nouvel administrateur.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconduire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014:

a) les mandats d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe ILLOUL, managing director, né à Metz (France), le 25 septembre 1968, demeurant actuellement à F-57570 Rodemack, 16, rue Christophe I^{er} de Bade;

b) le mandat d'administrateur de Madame Gaëlle ZAYER, partner, née à Metz (France), le 8 mai 1971, demeurant actuellement à F-57570 Rodemack, 16, rue Christophe I^{er} de Bade.

c) le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée "CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l.", ayant actuellement son siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: ILLOUL, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3101. - Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008133843/236/77.

(080156595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Home Institut Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.415.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 20 juin 2008

Conformément aux statuts de la société, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Juan Carlos CUELLAR, aux fonctions d'administrateur délégué de la société.

Il lui confère tous pouvoirs et le droit d'engager la société sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2008133757/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Valad Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.614.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 août 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale nomme A & C MANAGEMENT SERVICES, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008133758/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Pangee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.612.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 septembre 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat. L'Assemblée Générale nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 31A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008133760/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Wall-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 104.455.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 septembre 2008

Résolution

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Eric de Marchi de son mandat comme administrateur.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour la société

René Moris

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008133762/1801/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Assebane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Mezzo-Mezzo.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 4, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 142.363.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Ali Assebane, restaurateur, né à Casablanca (Maroc), le 15 décembre 1963, demeurant à L-3390 Peppange, 33, rue de Crauthem.

2) Madame Josiane Krings, employée de banque, née à Malmedy (Belgique), le 24 mars 1970, demeurant à L-3397 Roeser, 4, rue d'Oradour.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Assebane S.à r.l.", son enseigne commerciale sera Mezzo-Mezzo.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration, vente à emporter, traiteur avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la fabrication et la vente de produits alimentaires.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux(dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à €12.400,- (douze mille quatre cent euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de €124,- (cent vingt-quatre euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - libération

Les cent parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

	parts sociales
1) Ali Assebane:	90
2) Josiane Krings:	10
Total	100

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de €12.400,- (douze mille quatre cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro.

127363

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Nominations

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Ali Assebane, restaurateur, né à Casablanca (Maroc), le 15 décembre 1963, demeurant à L-3390 Peppange, 33, rue de Crauthem

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-4360 Esch-sur-Alzette, 4, Porte de France.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. ASSEBANE, J. KRINGS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008, Relation: LAC/2008/41419. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros (62,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133816/211/174.

(080156647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 54.686.

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, constituée sous la dénomination de "LA BÂLOISE VIE (Luxembourg) S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 360 du 27 juillet 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte portant notamment adoption de la dénomination actuelle reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 916 du 2 décembre 1999, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 79 du 24 janvier 2000, suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé, portant notamment conversion du capital en euros et augmentation de capital, tenue en date du 26 septembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 255 du 14 février 2002, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 599 du 17 avril 2002, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 125 du 30 janvier 2004, et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 232 du 22 février 2007.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 54 686.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur André BREDIMUS, employé privé, demeurant à L-1644 Luxembourg, 16, rue des Grottes.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Louis HASTERT, employé privé, demeurant à L-1941 Luxembourg, 247, route de Longwy.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise ensemble avec celles-ci et le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions d'euros (3.000.000.- €), pour le porter de son montant actuel de quinze millions d'euros (15.000.000.- €) à dix-huit millions d'euros (18.000.000.- €) par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

2. Souscription des six mille (6.000) nouvelles actions par la société BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. et libération de ces actions en totalité.

Renonciation expresse de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital.

4. Divers.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions d'euros (3.000.000.- €), pour le porter de son montant actuel de quinze millions d'euros (15.000.000.- €) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale à dix-huit millions d'euros (18.000.000.- €) par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles sans valeur nominale. Ces actions nouvelles ont les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

Souscription

Monsieur le Président rappelle que les sociétés anonymes BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. et BASLER, VERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT sont les deux seuls actionnaires de la Société.

1. Intervient maintenant Monsieur André BREDIMUS, Administrateur-Directeur Général, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., avec siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de la société BÂLOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., préqualifiée, aux six mille (6.000) actions nouvellement émises par la Société, sans valeur nominale, et libérer ces actions nouvelles en totalité.

2. Intervient de nouveau Monsieur André BREDIMUS, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BASLER, VERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT, avec siège social à 21, Aeschengraben, CH-4002 Bâle (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire déclare renoncer au nom de la société BASLER, VERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT, préqualifiée, à l'exercice du droit de souscription préférentiel relatif à la souscription des six mille (6.000) actions nouvellement émises.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les six mille (6.000) actions nouvelles émises et entièrement libérées à la société BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., préqualifiée.

La preuve du paiement des six mille (6.000) actions nouvelles à hauteur de trois millions d'euros (3.000.000.- €) a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage daté du 2 octobre 2008, émis par la société coopérative BANQUE RAIFFEISEN.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à dix-huit millions d'euros (18.000.000.- €) représenté par trente-six mille (36.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

127365

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 de la même loi, ont été remplies.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à vingt mille euros (€ 20.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, le mandataire des actionnaires et les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuel, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: André BREDIMUS, Christophe HOELTGEN, Jean-Louis HASTERT, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41257. — Reçu à 0,50 %: quinze mille euros (€ 15.000.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008133832/222/107.

(080156310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Adisol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.141.

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADISOL S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41.141, constituée suivant acte reçu en date du 13 août 1992, publié au Mémorial C numéro 572, page 27.452 de 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique FONTAINE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 74.368,06 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros et six cents) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Dominique FONTAINE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, prénommé

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. FONTAINE, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39068. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 OCTOBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133850/211/62.

(080156592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008133796/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05841. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Quilvest European Partners SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133797/1628/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05917. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

QS Geo Pep S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133798/1628/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05920. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of September,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Broadleaf, L.P., an exempted limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number WK-24031,

here represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, on September 22, 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Form - Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Broadleaf (Lux) S.à r.l. (the Company) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the Securitisation Law) and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

3.3. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the single manager, as the case may be.

3.5. The Company may open one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

3.6. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Corporate capital

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The Company's corporate capital is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares is/are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by seven thousand five hundred (7,500) preferred equity stock certificates with a par value of one Euro (EUR 1) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs is/are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty thousand Euro (EUR 20,000).

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCs (the PESCs Share Premium Reserve Account) in Euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

General - Acquisition or redemption by the Company of Shares

5.7. The Company may acquire or redeem its Shares to the extent permitted by law and these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption or acquisition of the PESCs by the Company

5.8. To the extent permitted by law, on December 31, 2015 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCs still outstanding on that date.

Optional redemption of the PESCs by the Company

5.9. Subject to article 5.7, the Company may redeem PESCs with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7 (as the case may be).

Consideration payable to PESC Shareholder(s) on redemption or acquisition

5.10. The PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCs by the Company under article 5.8. or article 5.9., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the PESC Investment Amount; and
- (b) the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a PESC Coupon Period.

Art. 6. Ordinary Shares and PESCs.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders, thus among PESC Shareholders and Ordinary Shareholders, or, if there is not more than one (1) Shareholder in the Company (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both), to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to either non-Ordinary Shareholders or/and non PESC Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Companies Law.

6.3 A register of the Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments.

7.1. The single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any Shareholder and third party.

7.2. As between Shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such Shareholders, investors and creditors. Shareholders, investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the Shareholders, investors, or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all Shareholders, investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5 The Company may, in accordance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, issue debt or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

III. Management - representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Companies Law or the present Articles to the single Shareholder or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders (be it PESC Shareholders or Ordinary Shareholders or both) or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by any one Class A manager and any one Class B manager of the Company.

9.3. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of managers, who shall have the powers determined by the board of managers and who may, if the board of managers so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

9.4. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company, manage the Company's assets in accordance with the Securitisation Law. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager or the external auditor(s) of the Company, at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of any one Class A manager and any one Class B manager of the Company. In addition, the Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable laws.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred by the Companies Law to the general meeting of Shareholders.

13.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of Shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five (25) Shareholders (it being said that in case a person or entity is a PESC Shareholder and an Ordinary Shares Shareholder, this person or entity counts for one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders (both the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half (1/2) of the corporate capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

14.4. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one (1) Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the single manager, or in case there is a plurality of managers, the board of managers of the Company prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholder(s) towards the Company.

15.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) or by way of circular resolutions of the Shareholders within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 16. External Auditors. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

Art. 17. Profit and Loss.

General

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account),
- all to be kept in Euro (EUR).

Allocation of Losses

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Shareholders shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

Allocation of Profits

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company adopted by the general meeting of Shareholders, which, for the avoidance of doubt, shall include the PESC Coupon Entitlement, must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(i) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and

(ii) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(iii) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(iv) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(v) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (iv) shall be allocated to the General Profit Account.

Coupons

17.4. Subject to article 17.6., on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Shareholder);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Shareholder(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by Article 17.4. can only be made to the Shareholders (comprising the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) pursuant to a resolution of the single Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Shareholder (s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

17.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholder(s) within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholder (s) must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders (shareholders meaning PESC Shareholders or/and Ordinary Shareholders), appointed by a resolution of the single Shareholder or a resolution of the general meeting of Shareholders (comprising the Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Shareholder(s), the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 18.1. is the end of a PESC Coupon Period;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), to dissolve the Company. Where the single Shareholder or the general meeting of the Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. Definitions

19. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means September 23, 2008.

Companies Law has the meaning given in article 1.

Company has the meaning given in article 1.

Compartment(s) has the meaning given in article 7.1.

General Profit Account has the meaning given in article 17.1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Minimum Required Taxable Amount means the minimum amount of profit to be reported by the Company in Luxembourg as taxable income from the PESC Investment, calculated as the product of (a) the Spread Margin, (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period and (c) a fraction, the numerator of which is the actual number of days in the relevant PESC Coupon Period and the denominator of which is 365.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

PESCs has the meaning given in article 5.2.

PESC Coupon Entitlement means, with respect to any PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the PESC Coupon Rate, and (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the PESC Investment for the relevant PESC Coupon Period, minus the Minimum Required Taxable Amount for such PESC Coupon Period and minus the Company's expenses allocable to such PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the PESCs (including the share premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and
- (b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account.

PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 5.8; and
- (b) each date of redemption of PESCs by the Company pursuant to Article 5.8 and Article 5.9; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in Article 17.1.

PESC Shareholder(s) has the meaning given in article 5.2.

PESCs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.5.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Securitisation Law has the meaning given in article 1.

Shareholders has the meaning given in article 5.2.

Shares has the meaning given in article 5.2.

Spread Margin means 3/32 % unless determined differently by the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

VIII. General provisions

20. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

21. Reference is made to the provisions of the Companies Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription-payment

Thereupon, Broadleaf, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and seven thousand five hundred (7,500) preferred equity stock certificates with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000).

The amount of twenty thousand (EUR 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately six thousand one hundred Euros (6,100.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Wendy Friedman Dulman, companies director, born in Cleveland, Ohio (USA) on 16 November 1968, having her professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019; and

- Ms. Laurie D. Medley, companies director, born in Lubbock, Texas (USA) on 13 July 1957, having her professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019.

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang (Germany) on 10 April 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born in La Spezia (Italy) on 12 September 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

- Mr. Jean-Marc Debaty, companies director, born in Rocourt (Belgium) on 11 March 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour de septembre,

Par devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Broadleaf, L.P., une société en commandite exonérée existante et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés en Commandite des Iles Cayman sous le numéro WK-24031,

représentée par Philippe Chenu, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à New York, le 22 septembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination Broadleaf (Lux) S.à r.l. (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et qui sera soumise à et régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à toutes ou une partie des activités de tiers, en une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres de participation ou de dette dont la valeur ou rendement dépend de ces risques. La Société peut emprunter sous toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.2 La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer de prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, et autres titres conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre de titres au public.

3.3 La Société peut octroyer des garanties et des nantissements, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur l'ensemble ou certains de ses actifs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4 La Société peut disposer librement de, et transférer ses actifs, présents ou futurs, en vertu de modalités déterminées par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant.

3.5 La Société peut créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 des Statuts.

3.6 La Société peut effectuer tous les investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes les transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement et développement de son objet, ainsi que toutes les opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Ordinaires est(sont) ci-après individuellement défini(s) comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par sept mille cinq cents (7.500) certificats de parts privilégiées ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun (les PESC's et ensemble avec les Parts Ordinaires, les Parts), qui sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC's est(sont) ci-après indivi-

duellement défini(s) comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Les Associés Ordinaires et les Associés PESC sont ci-après définis collectivement comme les Associés.

5.3. Le capital social intégral s'élève donc à vingt mille euros (EUR 20.000).

5.4. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires) en euro (EUR), et où doit être inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Ordinaires. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.5. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESC) en euro (EUR), et où doit être inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des Associés, composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Lorsque l'Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte comme un associé de la Société pour les exigences de quorum prévues par la loi.

Général - Acquisition et rachat par la Société des Parts

5.7. La Société peut racheter ses propres Parts dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent sur base des montants disponibles à la distribution conformément à l'article 17.3.

Rachat ou acquisition obligatoire des PESC par la Société

5.8. Dans la mesure où la loi le permet, le 31 décembre 2015 la Société doit racheter ou acquérir tous (et pas seulement quelques uns) les PESC encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESC par la Société

5.9. Sous réserve de l'article 5.7., la Société peut racheter les PESC en délivrant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite à chaque Associé PESC, mentionnant la date de rachat proposée (laquelle doit être un jour ouvrable) et le montant du rachat comprenant le détail raisonnable du calcul tels que requis par l'article 5.7. (le cas échéant).

Montant payable au(x) Associé(s) PESC au moment du rachat ou de l'acquisition

5.10. Le(s) Associé(s) PESC, en contrepartie du rachat ou de l'acquisition de leurs PESC par la Société en vertu de l'article 5.8. ou de l'article 5.9 a/ont le droit de recevoir un montant égal à la somme de:

(a) le Montant d'Investissement PESC; et

(b) le surplus du Compte de Profits PESC, où le surplus du Compte de Profits PESC est déterminé en supposant que le jour calendaire qui précède immédiatement la décision de l'Associé (des Associés) relative au rachat est la fin d'une Période de Coupon PESC.

Art. 6. Parts Ordinaires et PESC.

6.1. Vis-à-vis de la Société, les Parts sont indivisibles, dès lors un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.2. Les Parts sont librement cessibles entre Associés, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires, ou, s'il n'y a pas plus d'un (1) Associé dans la Société (qu'il soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux), aux tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts soit aux Associés non-Ordinaires et/ou aux Associés non-PESC est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de Parts n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables vis à vis de tout Associé et des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

7.2. Entre les Associés, les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société sera traité comme une entité séparée. Les droits des Associés, des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui, lorsqu'ils sont apparus, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui ont résulté de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, strictement limités aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces Associés, investisseurs et créanciers. Les Associés, investisseurs et créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3. Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre toute autre décision affectant directement les droits des Associés, investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de tous les Associés, investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société en violation de cette disposition sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société peut, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, émettre des titres de participation ou de créance dont la valeur ou le rendement est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

III. Gestion - représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires), qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de Classe A et de gérants de Classe B. Les gérants ne doivent pas être Associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires) sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, le conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents, qu'ils soient Associés ou non (soit Associés PESC ou Associés Ordinaire ou les deux), par le gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, par tout gérant de Classe A et tout gérant de Classe B de la Société.

9.3. Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société (dont le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil de gérance, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil de gérance et qui pourront, sur autorisation du conseil de gérance, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes peuvent être nommées en rapport avec un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société.

9.4. La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle, fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, quotidiennement et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles régissant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils sont conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant ou du réviseur d'entreprises de la Société au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la

réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Un gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

10.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et être prouvées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B de la Société. De plus, La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature des personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2. des présents Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux lois applicables.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales à l'assemblée générale des Associés.

13.2. Les droits de vote de chaque Associé sont proportionnels au nombre de parts qu'il détient.

13.3. Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique afin de le représenter à toute assemblée générale des Associés.

Art. 14. Forme - quorum - majorité.

14.1. Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq (25) Associés (étant entendu que si une personne ou entité est un Associé PESC et un Associé Ordinaire, cette personne ou entité compte pour un Associé), les décisions des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires dont le texte sera envoyé à chaque Associé (à la fois aux Associés PESC et aux Associés Ordinaires) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

14.4. Lorsqu'un Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte comme un (1) Associé de la Société pour les exigences de quorum fixées par la loi.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires) ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société sont contrôlées par un réviseur d'entreprises nommé par le gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 17. Profits et Pertes.

Général

17.1. La Société maintiendra:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits de PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous exprimés en euros (EUR).

Répartition des Pertes

17.2. Les pertes, reprises dans le compte des pertes et profits tel qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le surplus après l'affectation prévue au paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le surplus après les affectations prévues aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

Répartition des Bénéfices

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter selon la loi, indiqués dans les comptes annuels de la Société adoptés par l'assemblée générale des Associés qui, pour clarification, comprendra le Droit Coupon PESC, doit être affectée aux Comptes de Profits mentionnés à l'article 17.1 dans l'ordre suivant:

- (i) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social de la Société; et
- (ii) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, le Droit Coupon PESC qui n'a pas été intégralement affecté au Compte de Profits PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (iii) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, le Droit Coupon PESC qui a été affecté au Compte de Profits PESC et qui a, par la suite, été retiré de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (iv) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant égal au Droit Coupon PESC sera, pour l'exercice concerné, affecté au Compte de Profits PESC; et
- (v) finalement, le bénéfice restant après les affectations en vertu des paragraphes (i) à (iv) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

Coupons

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Date de Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera versé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (en tenant compte de la réduction du Compte de Profits PESC du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC ou aux Associés PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé en supposant que le jour calendaire qui précède immédiatement la Date de Fin de Période PESC est la fin d'un exercice social.

17.5. Toute distribution à partir des Comptes de Profits qui n'est pas prévue par l'article 17.4. peut seulement être effectuée aux Associés (comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires) en vertu d'une résolution de l'Associé unique ou une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que l'Associé PESC ou les Associés PESC n'auront droit à aucune distribution sauf celles effectuées à partir du Compte de Profits PESC.

17.6 Des acomptes sur dividendes peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société;
- (ii) ces derniers indiquent que les bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles à la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit des pertes reportées et sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'Associé ou les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (associé signifiant Associés PESC et/ou Associés Ordinaires), nommés par résolution de l'Associé unique ou par résolution de l'assemblée générale des Associés (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

18.3. Tous les actifs restants après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, et le solde du Compte de Profits PESC où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé en supposant que le jour calendaire qui précède immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin d'une Période de Coupon PESC;

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur les Parts Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, ce qui reste après les distributions en vertu des paragraphes (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société concernant des Parts qu'elle détient.

18.4. Après la clôture de la liquidation, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne nommée à cet effet par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Définitions

19. Les termes en capital suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a le sens précisé à l'article 1^{er}.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement signifie le 23 septembre 2008.

Loi sur les Sociétés Commerciales a le sens précisé à l'article 1^{er}.

Société a le sens précisé à l'article 1^{er}.

Compartiment(s) a le sens précisé à l'article 7.1.

Compte Général de Profits a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Montant Minimum Imposable Requis signifie le montant minimum de bénéfice à reporter par la Société au Luxembourg comme revenu imposable de l'Investissement PESC, calculé comme le produit de (a) la Marge, (b) le Montant de l'Investissement PESC moyen durant la Période de Coupon PESC concernée et (c) une fraction, dont le numérateur est le nombre réel de jours dans la Période de Coupon PESC en question et le dénominateur est 365.

Associé(s) Ordinaire(s) a le sens précisé à l'article 5.1.

Parts Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.4.

PESCs a le sens précisé à l'article 5.2.

Droit Coupon PESC signifie, en rapport avec une Période de Coupon PESC, un montant calculé comme le produit du (a) Taux du Coupon PESC et, (b) Montant de l'Investissement PESC moyen durant la Période de Coupon PESC en question.

Période de Coupon PESC signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement ou une Date de Fin de Période PESC;

(b) finissant à (mais excluant) la Date de Fin de Période PESC suivante, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC concernée.

Taux du Coupon PESC signifie une fraction, exprimée en pourcentage, dont le numérateur correspond à tous les revenus (en ce compris intérêts et gains), nets d'impôts, dérivés par la Société des Investissement PESC pour la Période de Coupon PESC en question, moins le Montant Minimum Imposable Requis pour cette Période de Coupon PESC et moins les dépenses de la Société relative à cette Période de Coupon PESC, et dont le dénominateur est le Montant de l'Investissement PESC moyen durant la Période de Coupon PESC concernée.

Investissement PESC signifie toutes créances et autres actifs acquis par la Société avec les recettes de l'émission de PESCs (en ce compris les apports de primes d'émission), qui comprend le réinvestissement des revenus et gains provenant de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESCs émis; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC.

Date de Fin de Période PESC signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.8.;

(b) chaque date de rachat de PESC par la Société conformément à l'article 5.8. et l'article 5.9.;

ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC sera le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Associé(s) PESC a le sens précisé à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC a le sens précisé à l'article 5.5.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Loi sur la Titrisation a le sens précisé à l'article 1^{er}.

Associés a le sens précisé à l'article 5.2.

Parts a le sens précisé à l'article 5.2.

Marge signifie 3/32 % sauf si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société la définit différemment.

VIII. Dispositions générales

20. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur dans, ou tout créancier de, la Société et toute personne qui est entrée en relation contractuelle avec la Société acceptent de ne pas déposer de requête en faillite de la Société ou de demander l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation contre la Société.

21. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales et de la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits, Broadleaf, L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et à sept mille cinq cents (7.500) certificats de parts privilégiées, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000).

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Wendy Friedman Dulman, administrateur de sociétés, née à Cleveland, Ohio (Etats-Unis d'Amérique) le 16 novembre 1968, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019; et

- Mme Laurie D. Medley, administrateur de sociétés, née à Lubbock, Texas (Etats-Unis d'Amérique) le 13 juillet 1957, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 14th Floor, New York, New York 10019.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né à La Spezia (Italie) le 12 septembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

- M. Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique) le 11 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-p, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. CHENU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39314. — Reçu à 0,5 %: mille deux cent cinquante euros (1.250,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 OCTOBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133818/211/819.

(080156668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Reliance Power International, Société à responsabilité limitée,
(anc. Reliance Telecommunications).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 octobre 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2008133873/2724/14.

(080156514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Richemont Holding Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.436.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Richemont Holding Services S.A." (the "Corporation") having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 10 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 374 on 12 July 1997.

The articles of incorporation of the Corporation (the "Articles") have been amended several times and for the last time on 26 September 2008 by deed of the undersigned notary, in the process of being published in the Mémorial.

The meeting was presided over by M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Anna Hermelinski-Ayache and as scrutineer of the meeting M^e Maryia Gadzhhalova, each maître en droit and each residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declared, and requested the notary to state, that:

A) The shareholders present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list which, signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders and the members of the bureau, will be attached to the present deed to be filed jointly with the latter with the registration authorities.

B) It appears from said attendance list that the entire share capital of the Corporation of ninety-one million two hundred ninety-six thousand eight hundred and fifty Euro (91,296,850.- EUR) represented by three million six hundred fifty-one thousand eight hundred and seventy-four (3,651,874) shares is represented at the meeting and all the shareholders of the Corporation declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting is validly constituted and may validly deliberate and take decisions on the following agenda:

Agenda:

- 1) Decision to dissolve the Corporation and put it into liquidation;

2) Appointment of Mr Kurt Nauer as liquidator of the Corporation and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by the shareholders of the Corporation.

All of the above having been agreed, the extraordinary general meeting of shareholders of the Corporation, after deliberating, adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decided to dissolve the Corporation and to put the Corporation into liquidation (the Corporation subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Mr Kurt Nauer, born at Einsiedeln (Switzerland), on 11 August 1950 with address at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

as liquidator of the Corporation and to grant him with the largest powers, particularly those set forth in articles 144 and 145 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended). The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Richemont Holding Services S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 10 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 374 du 12 juillet 1997. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 26 septembre 2008 suivant acte reçu du notaire soussigné, en voie de publication au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Anna Hermelinski-Ayache et comme scrutatrice de l'assemblée M^e Maryia Gadzhalova, chacune maître en droit, et chacune résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

B) Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société de quatre-vingt-onze millions deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante Euros (91.296.850.- EUR) représenté par trois millions six cent cinquante et une mille huit cent soixante-quatorze (3.651.874) actions est représentée à l'assemblée et tous les actionnaires de la Société déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 2) Nomination de M. Kurt Nauer en tant que liquidateur de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux déterminés par les articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) au liquidateur par les actionnaires de la Société.

Tout ce qui précède ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation (la Société subsistant pour les besoins de la liquidation uniquement).

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Kurt Nauer, né le 11 août 1950 à Einsiedeln (Suisse), résidant au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en tant que liquidateur de la Société et de lui octroyer les pouvoirs les plus étendus, particulièrement ceux déterminés aux articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir des actes et conclure des opérations tel que prévu à l'article 145 de la même loi, sans devoir recourir à une autorisation spéciale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise prévaudra en cas de divergences entre la version anglaise et la version française.

Après lecture faite aux personnes comparantes, tous connus du notaire de leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, lesdites personnes comparantes ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: M. LATTARD, A. HERMELINSKI-AYACHE, M. GADZHALOVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13110. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008133848/239/103.

(080156337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WALDECK CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A." (numéro d'identité 2008 22 19 464), avec siège social à L-4963, Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.185, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 1917 du 5 août 2008

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, gérant de société, demeurant professionnellement à Clemency.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

I) Version anglaise:

" **Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may also carry out prospecting services related to the development of Luxury Hotels and Spas at an international level and do any operation concerning the follow up of this purpose. This activity will be limited within The Waldeck Group."

II) Version française:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra également accomplir tous services de prospection relatifs au développement d'hôtels de luxe et de spas à un niveau international et faire toutes opérations concernant le suivi de cet objet. Cette activité sera limitée à l'intérieur du Waldeck Group."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

I) Version anglaise:

" **Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may also carry out prospecting services related to the development of Luxury Hotels and Spas at an international level and do any operation concerning the follow up of this purpose. This activity will be limited within The Waldeck Group."

II) Version française:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra également accomplir tous services de prospection relatifs au développement d'hôtels de luxe et de spas à un niveau international et faire toutes opérations concernant le suivi de cet objet. Cette activité sera limitée à l'intérieur du Waldeck Group."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: VANDERHOVEN, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 octobre 2008, Relation: CAP/2008/3039. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008133844/236/111.

(080156663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.758,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Henri Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008133875/242/13.

(080156288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Luxsteel Equipment & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5548 Remich, 11, rue Janglisbunn.

R.C.S. Luxembourg B 71.617.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53105 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008133879/211/11.

(080156289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Vega 1971 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Domdiano Investments S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.896.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Mr. Daniel ARAS, born in Lier (Belgium) on November 19, 1965, and residing at B-2500 Lier (Belgium), 26-2 Hoogveldweg,

2) Mr. Jeroen FABRI, born in Lier (Belgium) on October 29, 1971, and residing at B-2530 Boechout (Belgium), Lispersteenweg 113, and

3) Mr. Hessel Peter MEIJER, born in Kerkrade (the Netherlands) on October 12, 1958, and residing at B-3620 Lanaken (Belgium), Neerharenweg 36,

all three represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of three proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "DOMDIANO INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 139896, incorporated by deed of the undersigned notary on June 19, 2008, published in the Mémorial C number 1825 of July 24, 2008,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The name "VEGA 1971 S.à r.l." is adopted by the company, article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "VEGA 1971 S.à r.l."."

Second resolution

The categories A and B of the managers are cancelled, article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney."

Third resolution

Mr. Cornelius Martin BECHTEL, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is confirmed in his mandate of manager for an undetermined duration.

Fourth resolution

Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is confirmed in his mandate of manager for an undetermined duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Daniel ARAS, né à Lier (Belgique) le 19 novembre 1965, et demeurant à B-2500 Lier (Belgique), 26-2 Hoogveldweg,

2) Monsieur Jeroen FABRI, né à Lier (Belgique) le 29 octobre 1971, et demeurant à B-2530 Boechout (Belgique), Lispersteenweg 113, et

3) Monsieur Hessel Peter MEIJER, né à Kerkrade (Pays-Bas) le 12 octobre 1958, et demeurant à B-3620 Lanaken (Belgique), Neerharenweg 36,

tous les trois représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "DOMDIANO INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139896, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1825 du 24 juillet 2008,

et que les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "VEGA 1971 S.à r.l." est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "VEGA 1971 S.à r.l." "

Deuxième résolution

Les catégories A et B de gérants sont supprimées, l'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un gérant.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration."

127389

Troisième résolution

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est confirmé dans son mandat de gérant pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est confirmé dans son mandat de gérant pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2008, Relation GRE/2008/3926. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008133923/231/145.

(080156711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Colveca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.208.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008133794/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05822. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008133795/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05814. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 59.325.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008133793/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05825. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Homerica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.934.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008133621/5770/12.

(080156221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Strahlhorn Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.010.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 09/10/2008 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société SVTG STRATEGISCHE VERMÖGENSTREUHAND AG a change d'adresse; la nouvelle adresse est au Dammstrasse 19, 6301 ZUG en remplacement de Neugasse 4, 6301.

Luxembourg, le 09/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133763/1265/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Neftec S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.016.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 mars 2005

Résolutions

L'assemblée décide de remplacer le mandat de commissaire aux comptes de la société Eliolux S.A. ayant son siège à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, par Monsieur René MORIS, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, am Bou-nert, conseil fiscal jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

127391

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

René MORIS.

Référence de publication: 2008133761/1801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

MCT Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.740.

Avis de changement de dénomination et d'adresse de l'associé unique

Suite au changement de sa dénomination et de son adresse, l'associé unique de MCT Luxembourg Management s.à r.l. s'appelle

Valartis Group AG, avec siège à 11 A, Blegistraße, CH-6340 Baar.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

MCT Luxembourg Management, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008133759/7941/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06953. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Trampoline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 26 mai 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133725/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 901.155,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.846.

Changement de dénomination d'un Associé de la Société

En date du 1^{er} juillet 2008, Lego Holdings A/S a changé son nom comme suit:

- Kirkbi A/S

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

127392

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008133694/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Markodif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.123.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 6 octobre 2008.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133727/655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Integra Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008133869/236/11.

(080156599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Globe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.742.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu au siège social le 25 août 2008

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, aux fonctions de président du conseil d'administration de la société avec effet au 25 août 2008 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Globe Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2008133681/3258/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.
